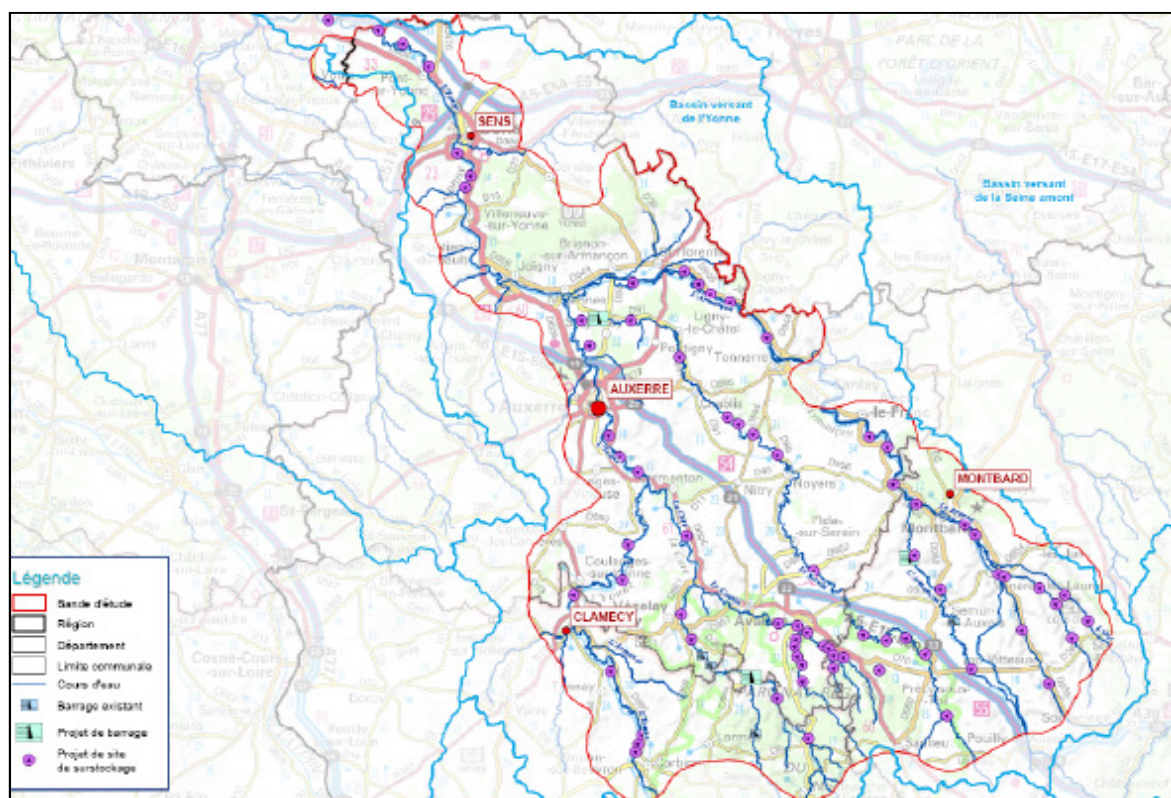




Réponse aux contributions de M. Marius Doridot

- 1. Le bassin de l'Yonne est très vaste et les retenues actuelles de Pannecière, Chaumeçon et Crescent n'agissent en amont que sur une infime partie du bassin. L'idée de bassins tampons prévus dans la Bassée ne pourrait-elle pas également être retenue pour la vallée de l'Yonne, de manière à moduler éventuellement les écoulements de l'Yonne en fonction de ceux de la Seine si nécessaire (car c'est de l'écrêtage des crues de l'Yonne que dépend le risque d'inondation pour la ville basse de Montereau) ? De vastes secteurs alluviaux où l'Yonne a tendance à s'étaler existent (par exemple dans le secteur entre Misy-sur-Yonne et Courlon)**

En 2003, l'EPTB Seine Grands Lacs a réalisé une étude sur la création de zones de ralentissement dynamique des crues qui a conclu à la faisabilité d'un schéma d'aménagement composé de sites de ralentissement dynamique sur le bassin de l'Yonne. Ce schéma nécessiterait, pour atteindre sa pleine efficacité hydraulique, la réalisation de plusieurs dizaines d'ouvrages (60 à 80). Ces ouvrages s'appuient sur les principes du ralentissement dynamique, à savoir la mobilisation temporaire à la pointe de crue du lit majeur des cours d'eau par des ouvrages de petite taille (barrages en terre de quelques mètres de hauteur) et l'équipement en organes mobiles de la section de passage des rivières. Cette étude a montré les limites d'efficacité d'un tel schéma d'aménagement du bassin de l'Yonne, notamment pour des crues de période de retour supérieures à 30 ans (type 1955 ou 1910) dont l'effet pourrait être nul, voire même négatif avec la possibilité d'une aggravation de la concomitance du pic de crue de la Seine et de l'Yonne en ralentissant le débit de l'Yonne. De plus, la gestion coordonnée de cet ensemble d'ouvrages serait très difficile à réaliser.



Localisation des sites de ralentissement dynamique sur le bassin de l'Yonne

Des études plus anciennes, ayant démarré en 1983 et s'étant poursuivies jusqu'en 1995, ont permis d'identifier vingt-cinq sites potentiels de barrages-réservoirs sur l'Yonne et ses affluents. Ces sites correspondaient à des retenues positionnées soit directement sur les cours d'eau (barrage transversal de fond de vallée), soit en dérivation avec une alimentation de la retenue gravitaire ou par pompage. La plupart de ces retenues privilégiaient un objectif unique d'écroulement des crues : les ouvrages envisagés correspondaient majoritairement à des barrages dit « secs » c'est-à-dire ne disposant pas de plans d'eau permanents mais remplis uniquement en période de crue, avec un pertuis ouvert permettant d'avoir un impact moindre sur les milieux aquatiques. Les études ultérieures ont conduit à une analyse plus fine de la faisabilité de trois sites (deux barrages secs et un barrage-réservoir) : Athie (barrage sec sur l'Armançon), Hauterive (barrage sec sur le Serein) et Crescent (barrage avec plan d'eau permanent sur la Cure), seul ouvrage ayant une double fonction hydraulique. Les analyses hydrauliques montrent que ce type de projet aurait une bonne efficacité hydraulique sur l'écroulement des crues mais les contraintes techniques, environnementales et d'intégration au territoire de ces barrages n'ont pas conduit l'EPTB Seine Grands Lacs et ses partenaires financiers à considérer ce projet comme prioritaire.

2. Si le projet Crue Seine Bassée est un bon projet pour réduire les risques inondation en Ile-de-France, il est nécessaire qu'il soit accompagné d'une

réflexion et d'actions sur ce qu'il ne faudrait plus faire si l'on veut limiter les impacts d'une future crue d'importance.

Dans le cadre d'une politique efficace de prévention du risque inondation sur le bassin de la Seine, il est nécessaire d'intervenir sur les différents leviers d'actions que sont l'information et la sensibilisation au risque, la rétention des crues, les protections locales, la réduction de la vulnérabilité et enfin la gestion de crise en période de crue.

Le projet d'aménagement de la Bassée réalisé seul ne serait pas « la solution » au risque inondation. Il doit donc s'inscrire, au même titre que le renforcement des protections locales, les actions de réduction de la vulnérabilité, les actions de sensibilisation et la gestion de crise, dans un programme global de gestion du risque inondation permettant d'en réduire les conséquences prévisibles.

Une réflexion et des actions de rétention des crues en zone rurale pourraient également être envisagées pour réduire le ruissellement et favoriser le stockage et l'infiltration des eaux. Pour information, l'EPTB Seine Grands Lacs fait partie du programme européen Interreg IV B ALFA dont l'objectif est d'échanger les retours d'expérience entre pays européens du quart Nord-Ouest sur les aménagements de protection contre les crues combinés au maintien et au développement des usages. Notre partenaire anglais (Eden Rivers Trust – Environment Agency) développe, dans ce cadre, des actions visant à modifier les usages des sols et les pratiques des éleveurs et des agriculteurs pour favoriser la rétention des eaux de pluie et réduire les ruissellements.